

Pas de marché...mais des commerçants ambulants à Aignan

Avec l'autorisation d'utiliser le domaine public



Pas de marché...mais des commerçants ambulants à Aignan

Pas de marchés, ouverts ou fermés, dans tout le Gers pendant la crise du Coronavirus ! Par ordre de la préfète, qui suit en cela les instructions du gouvernement.

Cependant quelques marchés ont obtenu une dérogation sur demande du maire de la commune concernée.

Mais Aignan n'en fait pas partie, bien que Philippe Baratault, maire sortant d'Aignan dont le mandat est prorogé pour cause de crise sanitaire, ait fait immédiatement la demande d'une dérogation.

En revanche, le maire nous annonce qu'il autorise des commerçants ambulants à proposer leur marchandise le lundi matin, place du Colonel-Parisot.

C'est une excellente nouvelle pour les habitants de la région d'Aignan qui ne souhaitent pas se ravitailler en totalité dans les grandes surfaces. Et les possibilités de contamination paraissent quasi-nulles, du fait qu'on n'a jamais vu une foule de clients au marché habituel.